

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

7^{ème} Rallye national VHC de Lisieux-Normandie 08,09 et 10 Septembre 2023

L'ASACO Pays Normand, l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie, La ville de Lisieux, la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :

- ✓ Lundi 10 juillet 2023

Ouverture des engagements :

- ✓ Lundi 10 juillet 2023

Clôture des engagements :

- ✓ Lundi 28 Aout (minuit)

Parution du carnet d'itinéraire et pré-vérifications administratives **obligatoires** :

- ✓ Les 2 et 7 septembre de 9h à 17h, le 3 septembre de 9h à 12h - Le Café Français – Place François MITTERAND – 14100 Lisieux
- ✓ Le 8 septembre à partir de 8h - Parc des Expos Lisieux-Normandie – 14100 Lisieux

Dates et heures des reconnaissances :

- ✓ Voir article 6.2 du présent règlement

Vérifications techniques :

- ✓ Vendredi 8 septembre de 8h30 à 16h – Espace Victor Hugo – 14100 Lisieux

Heure de mise en parc de départ :

- ✓ Vendredi 8 septembre à partir de 9h00 - Parc des Expos Lisieux-Normandie – 14100 Lisieux

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :

- ✓ Vendredi 8 Septembre à 11h00 - Parc des Expos Lisieux-Normandie – 14100 Lisieux

Publication des équipages admis au départ :

- ✓ Vendredi 8 Septembre à 18h30 - Tableau d'affichage numérique SPORTITY

Publication des heures et ordres de départ :

- ✓ Vendredi 8 septembre à 18h30 - Tableau d'affichage numérique SPORTITY

Briefing des pilotes :

- ✓ Remis lors des vérifications administratives

Départ du Rallye (1^{ère} étape) :

- ✓ Vendredi 8 septembre **19h30** - 15 mn après la dernière VHC

Arrivée de la 1^{ère} étape :

- ✓ Vendredi 8 septembre à partir de 21h13

Publication des résultats partiels et ordre de départ de la 2^{ème} étape :

- ✓ Vendredi 8 septembre, 30 mn après le dernier concurrent - Tableau d'affichage numérique SPORTITY

Départ 2ème Etape :

- ✓ Samedi 9 septembre à 8h00 - 15 mn après la dernière VHC

Arrivée du rallye :

- ✓ Samedi 9 septembre à partir de 20h34 – 1^{er} VHC

Vérification finale :

- ✓ Samedi 9 septembre - Garage Lesieur – 14100 Lisieux

Taux horaire de la main d'œuvre :

- ✓ 60 € TTC

Publication des résultats du rallye :

- ✓ Samedi 9 septembre 30 min après l'arrivée du dernier concurrent - Tableau d'affichage numérique SPORTITY

Remise des prix :

- ✓ Dimanche 10 septembre 10h30 - Parc des Expos Lisieux-Normandie – 14100 Lisieux

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **A.S.A.C.O. Pays Normand** et l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie organisent le **7^e Rallye de Lisieux-Normandie**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue de Normandie Automobile sous le numéro en date du et par la F.F.S.A. sous le permis d'organiser numéro en date du

Comité d'Organisation

Président :

- ✓ GUEGAN Jean-Michel

Membres :

- ✓ Ecurie Automobile de la Côte Fleurie

Secrétariat du Rallye / Adresse / téléphone :

- ✓ Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville - 06 25 07 16 37

Permanence du Rallye :

- ✓ PC course – Parc des Expos Lisieux Normandie - 14100 Lisieux - Jeudi 7 septembre 8h à la fin du rallye

Organisateur technique

Nom / Adresse :

- ✓ Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville

1.1P. OFFICIELS

Observateur :

- ✓ **TEXIER Gérard**

Commissaires Sportifs (présidente) :

- ✓ MAWDSLEY Françoise

Commissaires Sportifs (membres) :

- ✓ CHRISTEL Claude
- ✓ DE LA RIVIERE Jacques

Directeur de Course :

- ✓ GUEGAN Jean Michel

Directeur de Course VHC :

- ✓ OVIEVE Alain

Secrétaire de l'épreuve :

- ✓ JARDIN François

Adjoints à la direction de Course des ES au PC :



- ✓ MARTIN Philippe
- ✓ LACROIX Jean Pierre
- ✓ LEGALL Jacques

Adjoins à la direction de Course en ES :

- ✓ LEGRAND Guillaume
- ✓ ROJ Claude
- ✓ VARANGLE Lucien

Adjoins à la direction de Course TRICOLORE :

- ✓ LEBEL Chantal

Adjoins à la direction de Course BALAI :

- ✓ GROUD Francis

Médecin Chef au PC Course :

- ✓ Dr PIPON Christophe

Médecin en E.S. :

- ✓ E.S. 1 - Docteur 9 Assistances Médical
- ✓ E.S. 2/5/8 - Docteur 9 Assistances Médical
- ✓ E.S. 3/6/9 - Docteur 9 Assistances Médical
- ✓ E.S. 4/7 - Docteur 9 Assistances Médical

Commissaires Techniques :

- ✓ SALENNE Jacques (responsable moderne)
- ✓ BALLENGHIEN Francis (responsable VHC)
- ✓ GUILLEUX Patrick
- ✓ QUERU William
- ✓ THUILIER Denis
- ✓ BLOT William

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

- ✓ MAWDSLEY Myriam
- ✓ LENGLINE Virginie
- ✓ PIERRE Michèle

Juge de Faits :

- ✓ LEVAVASSEUR Francis

Informatique/Responsable des classements :

- ✓ CHRONOLIVE

Chargés des relations avec la presse :

- ✓ GUESNET Jeremy

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^e rallye national VHC de Lisieux Normandie

Compte pour

Coupe de France des Rallyes 2023 – Coef 3

Trophée des pilotes et copilotes de l'A.C.O. 2023

Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2023

Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2023

Trophée des commissaires de l'A.C.O. 2023

Trophée Hankook Rallycup HKX Tour 2023

Michelin Rallye Tour 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations seront disponibles sur le site internet du rallye à www.rallyedelisieux.org ainsi que la liste des inscrits mise à jour régulièrement.

Pré-vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires suivant les dates et lieux ci-dessous

- ✓ Les 2 et 7 septembre de 9h à 18h, le 3 septembre de 9h à 12h – Espave Victor Hugo – 14100 Lisieux
- ✓ Le 8 septembre à partir de 8h - Parc des Expos Lisieux-Normandie – 14100 Lisieux

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- **Permis** de conduire du pilote et copilote en cours de validité (photocopies non autorisées)
- **Licence** du pilote et copilote en cours de validité (photocopies non autorisées)
- Original ou photocopie de la 1ère page du **passport** de la voiture

Lors de ces pré-vérifications **obligatoires**, il sera remis divers documents et stickers nécessaires à l'identification de la voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire...).

Vérifications techniques :

Elles auront lieu le vendredi 8 septembre 2023 de 8h30 à 16h00 dans le *CENTRE-VILLE* de Lisieux – Espace Victor Hugo. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en parc fermé.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **7^e rallye national VHC de Lisieux-Normandie** doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 28 aout minuit** (cachet de la poste faisant foi) à M. DULONG Stéphane – 12, Rue de Tadoussac – 14600 HONFLEUR - Tél : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h) – E-mail : stephane.eacf@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum (20 VHC comprises). Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants sera publiée sur le site internet du rallye à www.rallyedelisieux.org

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **530 €** (dont 40€ pour la géolocalisation)
- Sans la publicité facultative des organisateurs (x2) : **1060 €** (dont 40€ pour la géolocalisation)

Forfait : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives. Aucune retenue ne sera appliquée en cas de forfait si déclaré au minimum 48h avant le début des vérifications administratives. Le chèque sera encaissé en intégralité en cas de non présentation aux vérifications sans prévenir.

3.3P. ORDRES DES DEPARTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le départ du 1er concurrent aura lieu 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC et ce lors de la totalité du rallye. Pour la première étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête. Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera établi **dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières** selon le classement effectué après la 1ère ES de la 1ère étape. Les pénalités de la 1ère étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2ème étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye. (Enceinte du Parc des Expositions de Lisieux-Normandie) Attention ! Seuls les véhicules porteurs du sticker remis aux vérifications administratives seront admis dans le parc d'assistance. **(1 seul camping-car admis sur inscription préalable et par équipage inscrit)**

4.9 GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être obligatoirement équipées (lors des reconnaissances et pendant le rallye), d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book. Une caution de 150 € sera demandée à chaque concurrent. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

Reconnaitances : Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation.

Rallye : Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice. Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement. Si un concurrent constate qu'une des leds ou les deux (orange et verte) ne sont pas éclairées, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation, dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le roadbook. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation de l'épreuve, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire se verra infliger, par les commissaires sportifs, les pénalités prévues ci-dessous :

En cas d'excès de vitesse :

- 1ère infraction notifiée :
 - Jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €
 - Jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité
 - Jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité
 - Supérieur à 40 km/h : amende de 135 € et 40 secondes de pénalité
- 2ème infraction notifiée :
 - Amende de 270 € (en plus de la 1ère) et 5 minutes de pénalité
- 3ème infraction notifiée :
 - Amende de 405 € (en plus des deux premières) et mise hors course

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées **par un additif** au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^e rallye national VHC de Lisieux-Normandie représente un parcours total de **306.4** kms.

Il comporte **2** étapes divisées en **6** sections.

- Etape 1 - 38.3 kms dont 14.2 kms de spéciales
- Etape 2 – 268.1 kms dont 110 kms de spéciales

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **124 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

- | | |
|--|----------|
| • ES 1 <i>Prologue</i> : LE MESNIL EUDES | 14.2 kms |
| • ES 2-5-8 : OUILLY LE VICOMTE | 12.2 kms |
| • ES 3-6-9 : BLANGY LE CHATEAU | 15.0 kms |
| • ES 4-7 : LE MESNIL EUDES | 14.2 kms |

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances ne sont autorisées que les **2,3 et 7 septembre 2023 de 9h à 19h et le 8 septembre 2023 de 9h à 15h**.

Le carnet d'itinéraire sera disponible :

- **Le samedi 2 et jeudi 7 septembre de 9h à 17h et le dimanche 3 septembre de 9h00 à 12h00 à Le Café Français - Place François MITTERAND à Lisieux**
- **Le vendredi 8 septembre à partir de 8h00 au Parc des Expos Lisieux Normandie**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3. Les numéros de reconnaissances devront obligatoirement être apposés sur le pare-brise côté passager (sans scotch).

6.2.4P. CONTROLES

Des contrôles seront effectués durant les dates et heures autorisées et de manière aléatoire en dehors des dates et heures autorisées. Tout équipage ayant un mauvais comportement ou ne respectant pas les règles établies par la FFSA **se verra sanctionner conformément au règlement standard des rallyes**.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante. Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ. Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté d'une pénalité de 10 minutes pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable.

Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci. Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du nouveau départ seront

reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.20P. SEANCE D'ESSAIS

Une séance d'essais sera organisée le **jeudi 7 septembre**. Cette séance d'essai se situe à 1 km du Parc Expo de Lisieux-Normandie. Elle aura lieu de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur la demande d'engagement et qui auront acquitté un droit de 100 €. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Si en date du 2 Septembre le nombre de concurrents inscrits est inférieur à 10, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la séance.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages comme stipulé dans le règlement standard des rallyes p39.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

De nombreuses coupes et lots seront également distribués.

Toute absence non excusée entrainera la perte des prix.

Tous les commissaires recevront une récompense.

TABLEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL :



www.rallyedelisieux.org